

## AFFAIRES FAMILIALES - DIRECTIVE DE PRATIQUE Nº 6

## NOTE DE COMPARUTION DEVANT LA COUR EN CABINET DANS LES AFFAIRES FAMILIALES

**RÉFÉRENCE: FAM-DP Nº 6** 

Entrée en vigueur : Le 1<sup>er</sup> février 2020

- 1. Chaque partie qui comparaît en cabinet dans le cadre d'une demande liée à une procédure en matière de droit familial doit remplir et déposer auprès de la Cour une note de comparution devant la Cour en cabinet dans les affaires familiales [la note], sous la forme jointe à l'annexe A de la présente directive de pratique, sauf dans les cas prévus au paragraphe 4 des présentes.
- 2. Si une demande est reportée, chaque partie doit déposer une note mise à jour décrivant tout changement dans sa situation depuis le dépôt de la dernière note ou confirmant qu'il n'y a eu aucun changement.
- 3. La note, ou toute note mise à jour, doit être déposée, et une copie doit être remise aux autres parties, dans les délais prévus pour le dépôt des documents destinés à être utilisés dans le cadre d'une demande présentée en cabinet, conformément à la Règle 13-23.1 de la Cour du Banc de la Reine.
- 4. La présente directive de pratique ne s'applique pas aux procédures engagées en vertu de la loi intitulée *The Child and Family Services Act*, LS 1989-1990, ch. C-7.2, ni à toute demande présentée au moyen d'un avis d'audience en séance des comparutions ou d'une requête sans préavis.

M.D. Popescul, juge en chef Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan

## ANNEXE A

NU	MÉRO DE DOSSIER DU GREFFE					
(DI CEI PAI	UR DU BANC DE LA REINE DE LA SASKATCHEWAN VISION DU DROIT DE LA FAMILLE) NTRE JUDICIAIRE RTIE(S) REQUÉRANTE(S) RTIE(S) INTIMÉE(S)					
	NOTE DE COMPARUTION DEVANT LA COUR EN CABINET DANS LES AFFAIRES FAMILIALES					
	en prévision de la séance du <u>(date de la séance en cabinet)</u>					
1.	La (partie requérante/partie intimée) souhaite obtenir la mesure de redressement demandée dans la demande présentée le :					
2.	La mesure de redressement suivante est consentie :  (1)					
	(décrire la mesure de redressement consentie)  (décrire la mesure de redressement consentie)					
	(décrire la mesure de redressement consentie)					
3.	La partie requérante a signifié et déposé les affidavits et autres documents suivants sur lesquels elle s'est appuyée pour justifier la mesure de redressement demandée :  (1)					
	(1) (décrire le document)					
	(2)(décrire le document)					
4.	La partie intimée a signifié et déposé les affidavits et autres documents suivants sur lesquels elle s'est appuyée pour justifier la mesure de redressement demandée :					
	(1)					
	(2)(décrire le document)					
	(décrire le document)					

5.	Les autres procédures en instance dans le cadre de la présente action sor résumées ci-après :	nt				
	a) Autres demandes en instance :					
	□ à présenter le					
	☐ mise en délibéré le par le juge					
	b) Conférence préparatoire au procès :					
	c) Procès :   Non prévu   Prévu le :					
	d) Avis d'opposition :					
	$\square$ aucun					
	☐ déposé le par concernan l'affidavit de	t				
	e) Autres procédures pertinentes :					
6.	Les parties ont assisté au cours sur le rôle parental après la séparation :					
	Partie requérante OUI NON					
	Partie intimée OUI NON					
7.	Il s'agit :					
	☐ de la première note déposée concernant la présente demande.					
	OU					
	☐ d'une note mise à jour déposée par la <i>(partie requérante/partie intimée)</i> concernant la présente demande et :					
	<ul> <li>les changements suivants sont survenus dans sa situation depuis le dépôt de la dernière note :</li> </ul>					
	(décrire les changements en abrégé)	_				
	OU					
	□ aucun changement n'est survenu dans sa situation.					

Fait à	, ce	jour de	, 2		
		(signature de	e la partie ou de son avocat)		
		(nom de la partie ou de l'avocat en lettres moulées)			
COORDONNÉES ET	ADRESSE AUX	FINS DE SIGNIFICA	ATION :		
Nom de la partie	ou de son avocat	:			
Adresse:					
		(indiquer l'adresse m	unicipale)		
Numéro de télépl	hone:				
Numéro de téléco	Numéro de télécopieur (le cas échéant):				
Adresse électron	ique ( <i>le cas échéa</i>	unt):			